**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**aménagement et entretien de jardins écologiques**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
| --- |
| **CODE : 12 32 08 U21 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 août 2021,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **aménagement et entretien de jardins écologiques****ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

L'unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant de développer des compétences de base en vue de créer et d’entretenir des jardins à haute valeur écologique.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**
* comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
* émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.
	1. **Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat de l’enseignement secondaire inférieur ou certificat de l’enseignement secondaire du deuxième degré.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l’étudiant seracapable :

*à partir de situations professionnellement significatives dans les activités d’aménagement et d’entretien de jardins spécifiquement écologiques,*

*en disposant de la documentation appropriée,*

*en disposant de l’équipement ad hoc,*

*dans le respect des consignes,*

*dans le respect des règles de sécurité, d’hygiène et d’environnement de travail,*

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*

* d’observer et d’analyser un espace vert en vue d’identifier les éléments valorisables ou non, présents sur le site;
* de concevoir et de mettre en œuvre un plan d’aménagement écologique;
* de participer à la réalisation des travaux d’aménagement, d’implantation et de construction envisagés ;
* de réaliser les entretiens nécessaires à la pérennité de l’aménagement ;

*dans le respect de la législation en vigueur ;*

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

* la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
* la précision du vocabulaire utilisé,
* le niveau d’organisation et des méthodes de travail,
* le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*à partir de situations professionnellement significatives dans les activités d’aménagement et d’entretien de jardins spécifiquement écologiques,*

*en disposant de la documentation appropriée,*

*en disposant de l’équipement ad hoc,*

*dans le respect des consignes,*

*dans le respect des règles de sécurité, d’hygiène et d’environnement de travail,*

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité ,*

* 1. **EN AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE JARDINS ÉCOLOGIQUES : TECHNOLOGIE**
* d'identifier les éléments constituant un espace vert existant en tenant compte des caractéristiques suivantes et d’évaluer les changements nécessaires:
* la surface utile et la localisation,
* la diversification des éléments végétaux,
* les ressources naturelles disponibles,
* les infrastructures existantes,
* les équipements mobiliers,
* les équipements immobiliers,
* les déchets ou autres éléments à évacuer.
* de créer, de participer à un projet d’aménagement en abordant notamment les notions suivantes :
* un plan d’aménagement éco-responsable,
* l’utilisation d’espèces végétales indigènes, à haute valeur ajoutée (production de biomasse, plantes nourricières, étalement des floraisons, essences mellifères, refuge pour la faune utile, etc.)
* les emplacements stratégiques (pièce d’eau, arbres et zones d’ombrage, compost, espace de rangement, etc.)
* l’harmonie des couleurs, des volumes et des formes ;
* la répartition des zones fonctionnelles, de bien-être, des zones refuges et leurs interactions,
* la prise en compte des ressources disponibles à proximité.
* d’identifier et d’expliquer l’intérêt des végétaux et des constructions et de sélectionner les opérations d’implantation adaptées en détaillant :
* les travaux conservatoires, préparatoires et d’entretien d’un sol (aération, amendements, paillage, utilisation d’outils et de machines spécifiques, etc.) ;
* les semis et plantations ;
* les opérations d’entretien (arrosage, taille, etc.) ;
* la protection des végétaux présents, préventive et curative (filets, auxiliaires, les produits phytopharmaceutiques autorisés en culture bio, etc.).
* d’anticiper le développement de l’espace créé dans le temps:
* les volumes des espèces au stade adulte ;
* les écosystèmes favorisés ;
* le calendrier des actions et étapes d’entretien nécessaires dans le temps ;
* de défendre le projet d’aménagement, d’argumenter et de justifier les choix auprès d’un client:
* la valeur ajoutée liée à l’orientation écologique de l’aménagement ;
* les écosystèmes créés ;
* l’évolution de l’aménagement dans le temps ;
* les entretiens nécessaires ;
* le coût de l’aménagement ;
	1. **EN AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE JARDINS ÉCOLOGIQUES : PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

*En fonction de la saison, des travaux en cours, de la planification prévue, en s’intégrant dans une équipe, de participer à/aux :*

* la réalisation, la modification ou le suivi d’un plan d’aménagement,
* l’organisation et à la répartition des espèces végétales sélectionnées et des constructions,
* travaux conservatoires, préparatoires et d’entretien d’un sol (aération, apport d’amendements, mise en place d’un paillage, utilisation d’outils et de machines spécifiques, etc.),
* travaux de plantations : préparation du sol, amendement, tuteurage,
* travaux de semis : pelouse, gazons fleuris,
* travaux de construction : hôtel à insectes, nichoirs, murets, cabane, pièce d’eau, passerelles, allées, bordures, etc.
* travaux d’entretien de l’espace vert : taille, rabattage, arrosage, amendement, semis,
* opérations de protection des espèces végétales présentes: mise en place de filets, introduction d’auxiliaires, sélection et mise en œuvre de pratiques culturales adaptées, utilisation de produits phytopharmaceutiques autorisés en bio, …),
1. **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination du cours** | **Classement du cours** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Aménagement et entretien d’un jardin écologique : Technologie  | CT | B | 64 |
| Aménagement et entretien d’un jardin écologique : Pratique professionnelle  | PP | L | 128 |
|  |  |  |  |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 48 |
| Total des périodes |  | **240** |